

**PROCES VERBAL DE DECLARATION D'ANULATION DE
LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 03/2026**

- Le 10 /07/2026 à 11 heures, la commission d'appel d'offres composée de :
- Mehdi SAADI : Président de la Commune Ain Dfali - Président-
 - Abdllatife NAJJARI : Percepteur de Had Kourt - membre-
 - Aziz HSSAINI : Directeur des Services Communaux – membre-

Suite à la séance d'ouverture des plis de l'appel d'offre simplifié n° 03/2026 en date du 18/06/2026 à 11 heures.

Et après l'ouverture des dossiers administratifs, les offres techniques et les offres financières des concurrents, la commission a constaté l'existence d'un vice de procédure survenu au cours de la séance d'ouverture des plis.

En raison de cette irrégularité procédurale, la procédure d'appel d'offre simplifié N° 03/2026 du 18/06/2026 à 11 heures n'a pas pu être menée à son terme et l'approbation du marché n'a pas eu lieu.

En conséquence, la commission décide de ne pas donner suite à la présente procédure et de déclarer l'annulation, conformément aux dispositions réglementaires applicables, afin de relancer un nouvel appel d'offres dans le respect des règles en vigueur.

Fait à Ain Dfali, le : 10/07/2026

LE PRESIDENT



Le Président

SAADI Mehdi

Abdllatife NAJJARI

Aziz HSSAINI